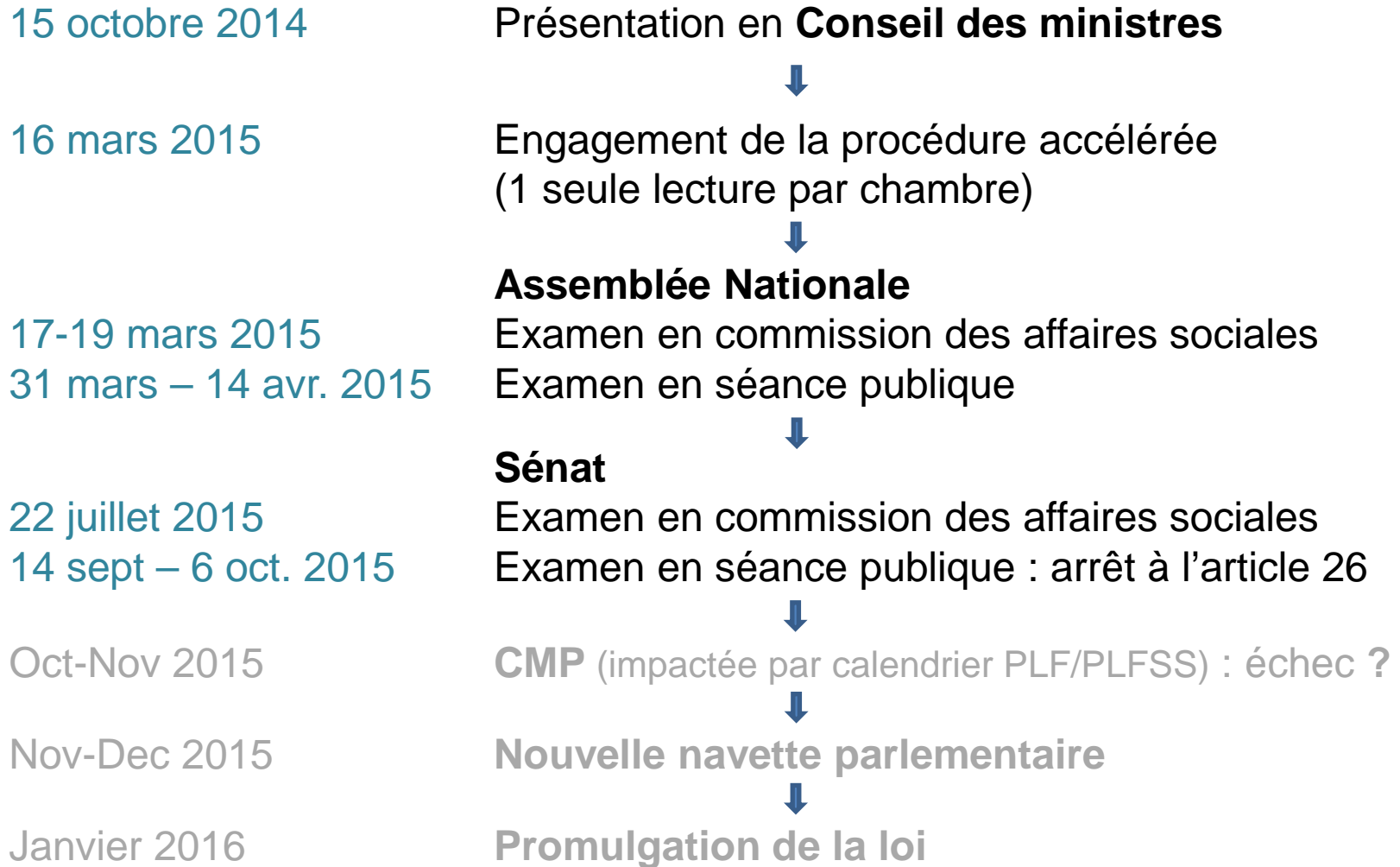

Séminaire des Présidents et Directeurs

VENDREDI 2 OCTOBRE 2015

Actualités

Christel PRADO, Présidente de l'Unapei
Thierry NOUVEL, Directeur général de l'Unapei

Le projet de loi santé : Calendrier



Le projet de loi de modernisation de notre système de santé

- Une loi « fleuve et fourre-tout » qui impacte de nombreux domaines : politique de santé, information, prévention, formation, hôpital, gouvernance sanitaire et médico-social ...
- Des enjeux qui impliquent des forces en présence très diverses et qui se traduisent par l'hostilité des professionnels du secteur sanitaire (liberté d'installation, tiers payant ...)
- Dans ce contexte, une mobilisation importante de l'Unapei à chaque lecture pour :
 - Mieux prendre en compte les besoins des personnes handicapées et de leurs aidants dans les diverses dispositions (politique de santé, plateforme d'appui, formation des professionnels ...)
 - Défendre le fonctionnement du secteur médico-social

Le projet de loi santé : Bilan au 29 septembre

Amendements	Assemblée Nationale		Sénat	
	Comm. AS	Séance publique	Comm. AS	Séance publique
Proposés	39	33	18	14 (11 examinés)
Déposés	32	17	11	11 (/12)
Adoptés (partiellement ou totalement)	10	3	2	2 (/12)
Tombés	11	4	3	0 (/12)
Rejeté / retiré / non soutenu	9	10	6	9 (/12)

Projet de loi santé : quelques exemples d'avancées

- Fonctionnement du secteur médico-social :
 - le dispositif d'orientation permanente
 - le cadre juridique de la planification régionale de l'offre de soins et d'accompagnement social et médico-social
- L'accessibilité aux personnes handicapées :
 - du service public de l'information
 - des campagnes de l'INPES
- Les personnes handicapées expressément citées :
 - dans la définition de la politique de santé
 - dans le public cible des plateformes d'appui aux professionnels pour les parcours complexes
 - dans le public cible des expérimentations d'accompagnement à l'autonomie en santé

Projet de loi santé : zoom sur les conséquences de l'opposabilité des schémas régionaux de santé

- Une planification de l'offre en cohérence avec les besoins identifiés
- Des renouvellements d'autorisation qui ne sont plus soumis aux seuls résultats des évaluations externes
- Des ARS qui peuvent réinterroger l'implantation des structures existantes

Les garanties de procédure obtenues :

- ➡ L'ARS peut, dans un délai d'un an à compter de la publication du schéma, demander une modification de la capacité ou une transformation de l'offre.
- ➡ Cela doit se faire dans le cadre d'un CPOM.
- ➡ Dans un délai qui ne peut être inférieur à un an.

Projet de loi Adaptation de la société au vieillissement

L'Unapei regrette l'absence totale de prise en compte des besoins des personnes handicapées vieillissantes et âgées dans ce projet de loi.

Projet de loi Adaptation de la société au vieillissement : protection juridique des majeurs

Des recommandations du livre blanc enfin prises en compte :

- Des droits des majeurs identiques quel que soit le statut du mandataire
- La publication des mandats de protection future par une inscription sur un registre spécial
- Des procédures d'habilitation des mandataires individuels plus structurées

Vers un cumul d'activités plus encadré entre activité salariée et indépendante.

Projet de loi Adaptation de la société au vieillissement : autres dispositions

- Recours en récupération à l'encontre des bénéficiaires des contrats d'assurance vie souscrits par les bénéficiaires d'une aide sociale :
 - une avancée obtenue par l'Unapei : les personnes handicapées exclues de son champ d'application (aide sociale à l'hébergement en foyer/prestation de compensation du handicap);
- Maisons Départementales de l'Autonomie (MDA):
 - une procédure de labellisation par la CNSA,
 - une évaluation des besoins des personnes et élaboration des plans d'aide soumises à un référentiel pour garantir leur qualité;

Projet de loi Adaptation de la société au vieillissement : autres dispositions

- Organisation du contentieux de l'aide sociale et devenir des juridictions spécialisées (Commissions Départementales et Commission Centrale d'Aide Sociale - CCAS) :
 - dispositions retirées de ce projet de loi par le gouvernement qui envisage leur suppression et le transfert de leurs compétences à un futur « pôle social » des TGI, dans le cadre de la réforme à venir de la Justice du XXIème siècle...

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale

- Un transfert demandé par l'Unapei depuis plusieurs années et enfin obtenu :

A compter du 1^{er} janvier 2017, les ESAT seront financés sur l'Ondam médico-social permettant ainsi des CPOM commun ESAT et autres structures relevant de l'assurance maladie.

- Une possibilité ouverte d'effectuer des mises en situation en Esat avec le risque AT/MP couvert – décret à venir

- Vers une généralisation des CPOM

L'ensemble des ESMS relevant de la compétence du DG d'ARS devront avoir conclu un CPOM au plus tard le 31 décembre 2020.

Ce périmètre n'est pas étendu aux ESMS de la compétence départementale.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale

- Un Ondam très ralenti



- ➔ Un Ondam général qui évolue de + 1,75%

- ➔ Un Ondam médico-social qui ne progresse +1,08%.

- 👉 Un taux historiquement bas.



5/08/2015 Ratification de l'ordonnance sur l'accessibilité du 26/09/2014

-  Recul en matière d'accessibilité du cadre bâti des ERP, délais et dérogations
-  Considérable avancée sur la formation des personnels en contact avec le public, grâce à l'article 12 complété.

Concrètement ?

Les ERP accueillant plus de 200 personnes sont désormais obligés de proposer une formation à l'accueil des personnes handicapées à leur personnel en contact avec le public.

**L'obligation de formation continue vient s'ajouter
à l'obligation de formation initiale**

Ordonnance accessibilité : formation des personnels

Limites

Cet article n'est pour l'instant assorti d'aucune sanction.
On reste dans l'attente des décrets concernant la formation initiale.

Perspectives

Un véritable levier pour la promotion de l'accessibilité
en direction des personnes handicapées mentales.
Une occasion pour développer et essayer le S3A



Projet de loi fin de vie : calendrier

- Proposition de loi de MM. A. Clayes et J. Leonetti
- 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale : mars 2015
- 1^{ère} lecture au Sénat : juin 2015
- 2^{nde} lecture à l'Assemblée Nationale : 5 et 6 octobre 2015

Projet de loi fin de vie : principales dispositions

- Droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès à la demande des patients
- Renforcement du droit des patients dûment informé par le professionnel de santé de réfuser tout traitement
- Principes d'opposabilité des directives anticipées
- Précision du statut de la personne de confiance

Projet de loi fin de vie : résultats de l'examen au Parlement

- Proposition de loi adoptée à une large majorité à l'Assemblée Nationale
- Texte modifié par les sénateurs qui se sont opposés à la disposition sur la sédation profonde et continue des malades en phase terminale.
- Texte rejeté au Sénat.

Projet de loi fin de vie : demandes du Comité d'Entente

- **Ne négliger les autres conditions pour qu'un arrêt des soins soit envisagé : la proposition de loi fait de l'alimentation et l'hydratation artificielle un critère** qui permet au médecin d'arrêter les soins. Pour nombre de personnes présentant des handicaps complexes de grande dépendance, l'alimentation et l'hydratation artificielle sont courantes et constituent un soin qui améliore tout au long de leur existence leur qualité de vie.

Projet de loi fin de vie : demandes du Comité d'Entente

- L'arrêt des soins ne peut être entrepris pour les personnes hors d'état d'exprimer leur volonté qu'à l'occasion d'une procédure collégiale comprenant un médecin hospitalier et en recueillant le témoignage de la personne de confiance. **Seul un médecin référent de l'établissement ou du service qui les suit est à même de poser un diagnostic averti sur leur situation réelle. Ajout de la consultation du médecin référent à la liste des personnes devant être consultées lors de la procédure collégiale.**

1^{er} SALON HANDICAP & Achats Responsables

CONTEXTE

Organisé par le groupe Les Échos et LVMH en partenariat l'Unapei

Le 14 mars 2016 au Palais des Congrès à Paris

Autres partenaires : Société Générale, Agefiph, Fiphp, Medef, Ordre des experts-comptables, Association Nationale des DRH.

Partenaires médias : Les Echos, Radio Classique, BFM.

1^{er} SALON HANDICAP & Achats Responsables

MODALITES

Soirée de lancement le 17 novembre aux Échos autour d'une table ronde « Handicap et achats responsables : quelles perspectives ? » à l'occasion de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées

2000 visiteurs attendus issus des entreprises et du secteur médico-social : 145 euros TTC tarif négocié pour le secteur médico-social

80 Stands gratuits pour les ESAT et EA exposants

20 conférences et ateliers sur la politique du handicap au sein de l'entreprise, les services proposés par les ESAT/EA..

1^{er} SALON HANDICAP & Achats Responsables

ROLE de l'UNAPEI

Membre du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique

Anime le comité des associations du secteur ESAT /EA

Les modalités de choix des exposants seront connues courant novembre

L'Unapei est à disposition des ESAT/EA du mouvement souhaitant présenter leur candidature pour exposer

L'externalisation des unités d'enseignement

Emmanuel JACOB, Président de la commission scolarisation, Unapei
Bérengère CHATELLIER, chargée du droit des associations et des établissements, Unapei

Points de repère

2015 : année de l'Unité d'Enseignement Externalisée

- Poursuite des créations UEM Autisme (Troisième Plan Autisme)
- CIH : redéploiement de 100 UEE pour la rentrée scolaire (à moyen constant)

Deux rapports :

- CNSA, DGCS et DGSCO : *Rapport d'enquête sur les UEE*
- IGAS , IGF, IGEN : *Les UE dans les ESMS*

Rapport d'enquête de la CNSA

Environ 200 UEE + 100 en 2015

- Plus de la moitié des UEE ont été créées avant l'arrêté de 2009 ;
- Les IME ont un taux de recours à l'UE interne majoritaire;
- Les élèves en UEE sont très majoritairement scolarisés à temps partiel / ce taux peut être mis en lien avec le faible taux d'encadrement.

Rapport d'enquête de la CNSA

- **Des constats positifs** pour les personnes MAIS sans autre précision ;
- **Des constats mitigés** : nécessité d'une forte implication de tous les acteurs du dispositif ;
- **Des constats négatifs** : aspects matériels, managériaux , absence de PPS, les élèves ne sont pas compté dans les effectifs de l'établissement scolaire, incompatibilité des horaires de l'école et de l'ESMS....

Les Unités d'enseignement dans les ESMS

« le changement attendu n'a pas été accompli »

- ✓ Combien d'enfants concernés ?
- **Des temps restreints de formation et limités aux seuls apprentissages fondamentaux.**
- **Une absence de projet personnalisé de scolarisation**
- **Un dispositif qui ne remplit pas toujours sa mission inclusive**

Les Unités d'enseignement dans les ESMS

- **Le processus de signature des conventions est souvent laborieux** (*des conventions centrées sur les moyens*)
- **Des moyens humains « en tension »**
 - ⇒ **Un dispositif qui n'a que peu évolué** ces dernières décennies

Les Unités d'enseignement dans les ESMS

Un changement qui doit passer par :

- **Une forte mobilisation des acteurs ;**
- **Un ajustement des ressources humaines** aux besoins de formation des élèves accueillis ;
- **Des conventions constitutives : leviers** pour transformer le fonctionnement des UE ;
- **Un pilotage efficace** par l'installation d'indicateurs pertinents et une évaluation effective des UE.

Des outils

- **Lettre de cadrage des UEE**
- **Convention type**
- **Cahier des charges (*à venir*)**

Les unités d'enseignement autisme maternelle

Sophie BIETTE, administratrice Unapei, référente autisme

Contexte national

Plan Autisme 2013-2017

- Action 1 : une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme par département
- Annexe 2 : Circulaire Interministérielle Education Nationale – Ministère de la Santé de février 2014
- Ouverture d'une UEM par région en septembre 2014
Puis une UEM par département entre 2015/2016

Les UEMA dans le Mouvement Unapei

16 UEM Autisme sur 59 ouvertes
en **Septembre 2014** et **Septembre 2015**

Alsace : **AAPEI de Strasbourg** et **Papillons Blancs du Haut-Rhin**

Aquitaine : **Adapei 64** et **Papillons Blancs Bergerac**

Auvergne : **Adapei du Cantal** et **l'Envol**

Bourgogne : **Papillons Blancs de Mâcon**

Centre : **Adapei 37**

Champagne-Ardenne : **Papillons Blancs de Reims**

Guyane : **Adapei de Guyane**

Limousin : **Adapei Corrèze**

Midi-Pyrénées : **AGAPEI**

Pays de Loire : **Adapei 44**, **Handicap Anjou**, **Adapei 72**

Poitou-Charentes : **Adapei 16**

Focus sur le CAHIER des CHARGES

Précis sur :

- L'âge et le profil des enfants
- La démarche, clairement inscrite dans les RBBP HAS/ANESM Interventions auprès des enfants de 2012
- L'organisation matérielle
- Le programme de formation joint
- Le taux d'encadrement et la qualification des professionnels
- Son budget de fonctionnement

Focus sur le CAHIER DES CHARGES

Points forts du projet

- L'introduction de la guidance parentale.
- L'introduction de la supervision.
- La formation conjointe des professionnels et des parents.

Focus GUIDANCE PARENTALE

« Au regard des preuves de leur efficacité et de l'expérience professionnelle, l'implication des parents dans les interventions globales est recommandée pour assurer la cohérence des modes d'interactions avec l'enfant (grade B) ».

- 2 pages y sont consacrées dans le cahier des charges
- Les premières UEM l'ont mises en place

Focus SUPERVISION

- Soutien à la mise en place des techniques développementales et comportementales.
- Son action concerne l'accompagnement au quotidien.
- 1 page y est consacré dans le cahier des charges.
- Les premières UEM l'ont mise en place en ayant recours à des superviseurs (Formavision, Learn-Enjoy) extérieurs ou plus rarement en interne.

Focus FORMATION

- Phase initiale de formation commune de 10 jours, parents et professionnels.
- Formation continue
 - ✓ avec ligne budgétaire dédiée
- Un modèle de contenu précis de formation est joint au cahier des charges.

Points de fragilité identifiés :

- L'inégalité des territoires / diagnostic précoce et suivi des évolutions diagnostiques des enfants.
- Le statut d'élève des enfants en contradiction avec la législation.
- Le pilotage de l'UEM.
- L'absence de temps dédiés aux concertations interprofessionnelles.
- Un flou dans la description du poste pour les enseignants.
- Quid de la sortie des enfants?

Retours d'expérience

Points forts :

- Satisfaction des familles.
- Des enfants en progrès.
- Une acculturation EN/ médico-social en cours.
- Une mise en œuvre possible et rapide.

Un regret :

- Il n'a pas été prévu une étude scientifique de cohorte.

Les unités d'enseignement : le point de vue de l'Unapei

Emmanuel JACOB, Président de la commission scolarisation, Unapei

La mise en œuvre du rapport Piveteau

Marie-Sophie DESAULLE, chargée de mission

Renforcer le Mouvement Unapei

L'Université des dirigeants

Michel BOREL, 1^{er} vice-président Unapei

Université des dirigeants

Dans son rapport d'orientation 2015, l'Unapei propose de créer son Université des dirigeants.

(...) Pour nous imprégner ensemble de ce projet et renforcer notre sentiment d'appartenance, pour que chacun des présidents puisse non seulement incarner ses fonctions localement mais aussi représenter la force du projet de notre Mouvement sur le terrain, l'Unapei propose de créer son université.

La méthodologie du projet

Un comité de pilotage

- Responsable : Michel BOREL
- André WAHL
- Michel CLERC
- Alexandre HAUSKNOST (DG)
- Sévérine RAGON, Lionel BERTHON (Unapei)

Plusieurs étapes :

- Une analyse de l'existant : forces et faiblesses
- La définition des objectifs
- Un dispositif global

Analyse de l'existant

Des forces

- des séminaires destinés aux dirigeants (bénévoles et professionnels)
- des journées thématiques
- des formations
- Des temps d'échanges et de rencontres : congrès, ...
- Des commissions et groupes de travail, ...

Mais aussi des faiblesses ...

- L'accueil des nouveaux présidents : appartenance au Mouvement
- La connaissance, la mise en œuvre des orientations politiques
- L'animation et le pilotage d'une association
- L'implication des dirigeants associatifs dans l'élaboration des orientations politiques (réflexions, propositions)
- La communication et le relais auprès des politiques (sénateurs, députés, ...) des orientations nationales

Une université : pour qui , pour quoi, comment ?

Pour qui ?

- Dirigeants bénévoles et professionnels (avec des temps communs et des temps spécifiques)

Pour quoi ?

- Pour accueillir les nouveaux dirigeants et renforcer l'appartenance au Mouvement
- Pour accompagner l'acquisition de connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des missions
- Pour structurer le partage d'idées et la réflexion : université d'été, laboratoires d'idées

Comment ?

Une journée d'accueil

Objectif

Accueillir les nouveaux présidents et directeurs et développer le sentiment d'appartenance

Public

- Les Présidents nouvellement élus ou ceux qui en estiment le besoin
- Les nouveaux Directeurs Généraux

1^{ere} date : jeudi 24 mars 2016, la veille d'un séminaire Présidents et DG

Lieu : à l'Unapei

Un cycle de formation sur 3 ans

Année 1

- L'organisation d'une association, la gouvernance, l'action associative, le fonctionnement du secteur

Année 2

- Les besoins d'accompagnement des personnes handicapées, l'évolution des dispositifs d'accompagnement, les collaborations inter associatives, les mutualisations

Année 3

- Les Ressources Humaines, les questions financières, démarche qualité / évaluation, la communication

Une université d'été

Des objectifs :

- Enrichir les positions de l'Unapei
- Construire les orientations nationales à partir des associations locales
- Améliorer la mise en œuvre des orientations au niveau local
- Relayer les demandes auprès des politiques locaux

Un dispositif en construction

L'accompagnement des associations

Lionel BERTHON, Directeur Pôle Mouvement Unapei

Le contexte

Un secteur en mutation, un contexte budgétaire tendu, une concurrence accrue avec les autres opérateurs

- Un impact important sur l'organisation et le pilotage des structures
- Une incitation au rapprochement entre associations
- Une nécessaire optimisation des organisations
- Des compétences à développer

Une difficulté à renouveler les acteurs : adhérents et dirigeants

- Des associations en tension
- Des mutations à opérer
- Une gouvernance et une dirigeance à renforcer

➔ Une nécessité : accompagner les changements

L'accompagnement des associations

L'Unapei accompagne les associations depuis de nombreuses années :

- Diagnostic gouvernance associative et action associative
- Management de transition
- Rapprochements associatifs
- Projet associatif global
- Evaluation interne, ...

En s'appuyant sur des outils de référence et une méthodologie



Les spécificités de l'accompagnement Unapei

Des prestations spécifiques pour les associations du Mouvement Unapei :

- Gouvernance associative et conduite du changement
 - Stratégie et pilotage des organisations
 - Management des hommes et des compétences
- et aussi des accompagnements sur mesure**

Un site internet dédié : <http://formation.unapei.org>

Des intervenants le plus souvent :

- professionnels de l'Unapei
- issus du Mouvement Unapei



Témoignages d'intervenants

François RICHIR
Jean-Marc WATTEZ

Le secteur de la protection des majeurs en pleine évolution

François RICHIR

Un secteur en pleine évolution

- Evolution du code civil
- Intégration du secteur dans la loi du 2 janvier 2002-2
- Un financement en lien avec la DGF
- Une gestion de la ressource dans des enveloppes contraintes
- Mise en place de schémas régionaux

Un secteur en pleine évolution

Un contexte qui perturbe la gouvernance et le management des structures...

Cela oblige à :

- modifier les postures,
- revoir les organisations,
- à anticiper les adaptations nécessaires dans un contexte budgétaire tendu.

-
- Les pouvoirs publics incitent les structures à se regrouper...

Un accompagnement de l'Unapei pour les travaux nécessaires de **fusion**.

À des attentes clairement identifiées

- Des structures en difficulté sur le plan budgétaire ou de leurs organisations...

Un accompagnement possible de l'Unapei pour réaliser un **audit**, proposer des pistes de **réorganisation**, de nouvelles organisations compte tenu de la loi...

À des attentes clairement identifiées

- Des services mandataires revisitent leurs **projets associatif ou de service**

Une aide et un soutien de l'Unapei pour la réalisation et l'accompagnement dans la réalisation de ces travaux.

À des attentes clairement identifiées

- Des associations mandataires veulent permettre à leurs salariés d'intégrer de nouvelles pratiques...
- Une réponse par l'Unapei, en lien avec le service formation, pour adapter les formations aux besoins des services

Une réponse sur mesure pour répondre à des besoins identifiés.

Valorisation du Bénévolat

Marie-Thé CARTON, Administratrice Unapei, référente action associative
Jean-Luc CHORIER, Trésorier adjoint Unapei

Stratégie de l'Action associative : bref rappel

Pour les associations qui ont peu ou pas d'Action associative :

Revenir aux fondamentaux et replacer l'Action associative au cœur de missions

Pour les associations qui ont une Action associative :

Définir et mettre en valeur l'offre de services de l'Action associative

Développer l'Action associative pour susciter l'envie d'adhérer et de s'engager dans l'association

Une stratégie qui porte ses fruits

- **En termes de mobilisation des associations :**
 - Plus de 200 associations ont commandé le référentiel « cap sur l'action associative » ou ont souhaité se faire accompagner pour développer leur Action associative
- **En termes de mobilisation des familles :**
 - Une participation en hausse des familles à des journées sur l'Action associative
 - Une participation très forte au Congrès 2015 « Portraits de familles »

Le bénévolat au sein du Mouvement Unapei

Chiffres :

- 10.400 bénévoles élus (président, administrateur) – 14%
8.500 bénévoles réguliers - 12 %
52.600 bénévoles ponctuels – 74 %

Constat :

Parmi les 71 500 bénévoles, des bénévoles fortement impliqués et de longue durée.

Peu ou pas de missions de bénévolat ponctuel en dehors de l'opération Brioches et de la campagne de Noël.

L'Action associative : une portée d'entrée pour devenir bénévole au sein de l'association.

Stratégie de développement du bénévolat

- Mettre en place une **démarche** de recherche de bénévoles
- **Accompagner** à la prise de fonction des nouveaux bénévoles
- **Valoriser** :
 - toutes les formes de bénévolat : ponctuel, régulier, engagé
 - tous les bénévoles : les nouveaux et ceux déjà engagés

Afin de

- **Promouvoir** le bénévolat au sein des associations pour susciter l'envie de s'engager
 - **Préparer la relève**
- document politique en cours de finalisation

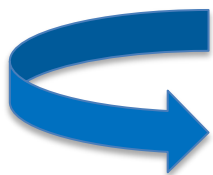
Valoriser l'engagement discret et fondamental des bénévoles

Objectifs :

Remercier les bénévoles qui se sont investis depuis de nombreuses années :

- auprès des personnes et des familles
- dont l'engagement a contribué à la réalisation des projets de l'association

Adresser un signe de considération et de reconnaissance aux bénévoles engagés dans les associations du Mouvement Unapei



Création de la « Médaille d'honneur du bénévolat et de l'engagement »

Comment ça va se dérouler ?

- La remise des « **Médailles d'honneur du bénévolat et de l'engagement** » aura lieu chaque année dans les régions lors des déplacements de la Présidente ou d'un membre du bureau exécutif de l'Unapei.
- Pour la région qui accueille le Congrès de l'Unapei, la Présidente ou un membre du bureau exécutif de l'Unapei remettra les médailles le samedi.

Comment proposer un candidat ?

- Les associations locales et départementales sélectionnent 1 ou 2 candidatures de bénévoles et les adressent à leur Urapei nouvelle région.
- Les régions sélectionnent 1 à 2 candidatures maximum.
- Les candidatures sont transmises au CA de l'Unapei pour validation.

Qui peut être candidat à la médaille ?

- Etre adhérent depuis 10 ans au moins à l'association
- Avoir œuvré dans la durée, directement ou indirectement auprès des personnes et des familles
- Répondre aux 5 critères suivants :
 - Implication
 - Indispensabilité de son action dans le projet
 - Engagement dans la durée
 - Résultats de l'action
 - Impact sur l'Action associative

Comment évaluer les candidatures ?

Grille d'évaluation des candidatures

Implication	Mesure le degré d'implication du bénévole dans l'action, sa disponibilité, son engagement,...
Indispensabilité	Mesure le caractère indispensable de la présence du bénévole pour réaliser l'action, en quelque sorte la cheville ouvrière d'un projet
Durée	Mesure la durée, la répétition dans le temps de l'action
Impact sur l'action associative	Mesure l'apport de l'action dans le cadre de l'action familiale, des services associatifs, de l'organisation d'évènements,...
Réussite de l'action	Mesure le degré de participation et de satisfaction des personnes à l'action menée par le bénévole, l'impact sur la notoriété et l'image de l'association,...

Le calendrier

D'octobre à décembre 2015	Les associations locales et départementales identifient les bénévoles éligibles à la médaille
31/12/2015	Date limite d'envoi des candidatures par les associations aux Urapei.
1/02/2016	Date limite de la sélection de 1 ou 2 candidats par les Urapei.
29/02/2016	Date limite de l'envoi des dossiers au CA de l'Unapei.
12/03/2016	Validation en CA. Confirmation aux Urapei des nominés.
De mars à juillet 2016	Les Urapei informent les associations et organisent une remise des médailles lors d'un déplacement de la Présidente de l'Unapei, ou en présence d'un membre du bureau exécutif de l'Unapei.
21/05/2016	Remise des médailles aux bénévoles (1 ou 2) de la région organisatrice du congrès de l'Unapei.

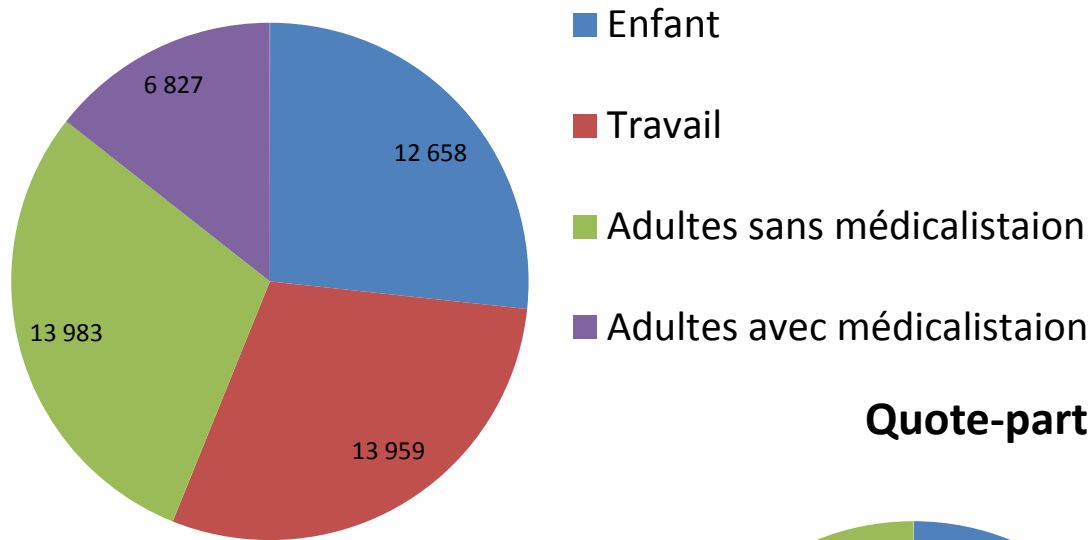
Actions de mobilisation pour les personnes sans solution

Deux amendements pour répondre aux besoins des personnes sans solution et exilées en Belgique

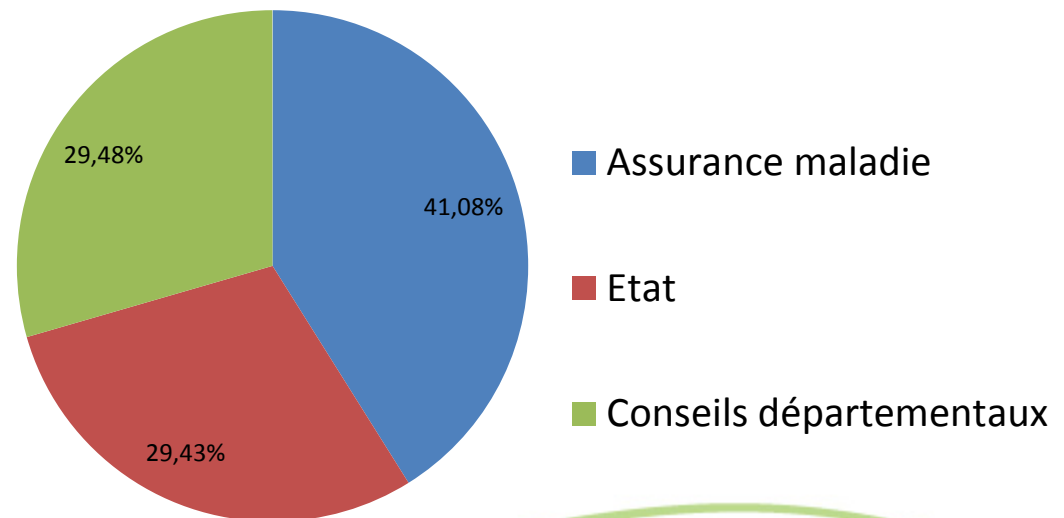
- 6 500 personnes accueillies en Belgique
 - 1 500 enfants
 - 2 000 adultes ayant besoin d'une réponse médicalisée
 - 3 000 adultes ayant besoin d'une réponse non médicalisée
- 47 428 personnes sans solution (recensement Unapei – septembre 2015)
- 6 000 jeunes adultes maintenus en amendement Creton

Personnes sans solution – Recensement Unapei (09/2015)

Personnes sans solution



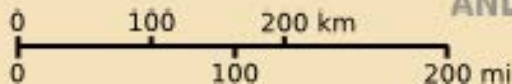
Quote-part par financeur



Personnes sans solution - Recensement Unapei



Régions IDF et
Champagne-
Ardenne :
estimation



La fin des accueils en Belgique

Un principe : A compter du 1^{er} janvier 2016 aucune place nouvelle ne pourra être financée en Belgique.

Deux exceptions :

- Les frontaliers pourront toujours bénéficier d'un accueil en Belgique
- Les personnes vivant en Belgique au 31 décembre 2015 pourront choisir entre :
 - Un retour en France et une obligation pour les pouvoirs publics de proposer une réponse
 - Rester en Belgique

La fin des accueils en Belgique

Les modalités financières :

- Une fongibilité des crédits d'assurance maladie entre crédits de soins de ville et Ondam médico-social
 - La création d'un fonds, géré par la CNSA, et alimenté par des « pénalités » versés par les financeurs qui continuent à payer des prix de journée en Belgique
- ➔ Ce fonds ayant vocation à financer des places nouvelles (Ondam et concours aux Départements).

Un nouveau plan de création de places

- Un plan de création de place 2008 – 2012 qui sera achevé en 2018.
- Au 31 décembre 2015, 8 310 resteront à installer.
- ➔ Ce plan de création de places est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins
- La demande d'un nouveau plan de création de places nécessite de trouver de nouvelles recettes.
- ➔ L'Unapei propose de créer une taxe sur les dispositifs électroniques de vapotage

Un nouveau plan de création de places

Les modalités financières :

- Une enveloppe d'environ 90 M€ / an
- Une répartition de ce produit entre les crédits de l'Ondam médico-social et le concours aux départements afin de garantir un plan de création sur l'ensemble des besoins d'accompagnement.

Soyez acteur de la campagne

La campagne démarre le 20 octobre à l'occasion de l'examen du PLFSS à l'Assemblée nationale. L'objectif est de mobiliser les médias et le public pour obtenir le maximum de relais

Un « Livre noir » remis aux parlementaires et à la presse.

Ce document met en lumière :

- Revendications et amendements
- Chiffres et contexte
- Argumentaires
- Témoignages de familles concernées

Pour agir : diffusez le Livre noir à vos parlementaires et à la presse locale

Soyez acteur de la campagne

20 octobre à 10h :
happening devant l'Assemblée nationale

Une délégation remettra **Le Livre noir** en présence de la presse et des députés qui souhaiteront nous soutenir

Une cinquantaine de familles, de personnes handicapées et de représentants de l'Unapei feront du bruit pour permettre aux médias de relayer l'action

Pour agir : mobilisez des familles concernées afin qu'elles participent et témoignent (si possible avec leur enfant)

Soyez acteur de la campagne

Des actions sur les réseaux sociaux du 17 octobre au 1er décembre

Twitter, Facebook, YouTube, Dailymotion

- témoignages
- retombées presse, prise de parole de la présidence
- chiffres clés, contenus thématiques, argumentaires
- Live du Happening (vidéo) : l'opération doit être filmée et diffusée en direct

Pour agir : relayez la campagne sur vos pages, dans vos réseaux, sites internet, journaux, auprès de vos adhérents et vos contacts.

Soyez acteur de la campagne

Une pétition à promouvoir à partir du 20 octobre

Une pétition pour permettre au plus grand nombre de soutenir l'action et de la faire connaître.

Pour agir : relayez largement cette pétition et incitez à signer

Pour nous informer de vos actions et se coordonner, proposer des témoins, demander des appuis, obtenir les outils, contactez le service communication de l'Unapei :

Emilie Ouchet - e.ouchet@unapei.org / 01 44 85 51 06

Clôture du Séminaire

Christel PRADO, Présidente de l'Unapei